

Commune d'HABARCQ

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 novembre 2016

Absents excusés : Pierre HENRY, Lucile PETIT, Valérie FRUMERY et Christine CHABE.

Absents non excusés : Danièle LALIN.

Pouvoirs : Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE. Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL. Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN. Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

LOCATION DE TERRE

Monsieur le Président rappelle la délibération du 18 septembre 2015 qui décidait de louer les terres communales comme suit :

- Une parcelle de 50a 40 ca sera louée à M. Serge CHABE.
- Une parcelle de 29a 60 ca sera louée à M. Daniel DIONET.
- Une parcelle de 71a 24 ca sera louée à Mme Christine CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Pierre CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Laurent BOLIN.

Il rappelle que le montant de la location en 2015 était de 246.06 € l'hectare (9 quintaux x 27.34 €) à l'hectare plus le paiement du tiers des impôts fonciers.

Il informe l'assemblée que le prix du quintal de blé est de 27.23 € pour 2016.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant des fermages pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide louer les terres moyennant un fermage de 245.07 € l'hectare (9 quintaux x 27.23 €) et le paiement du tiers des impôts fonciers.

ENCAISSEMENT CHEQUE CARPA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du versement de la CARPA d'un chèque de 501 € (500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile + 1€ condamnation) au profit de la commune dans le cadre de l'affaire de la décharge sauvage (commune d'HABARCQ/Monsieur Patrick ROBLOT).

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

REMBOURSEMENT ASSURANCE.

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de des Assurances Mutuelles de Picardie d'un chèque de 81.01 € pour le remboursement d'un trop perçu suite à la résiliation du contrat d'assurance pour le tracteur ZETOR qui a été vendu.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

DEGREVEMENT SUR TAXE FONCIERE.

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de la Direction Générale des Finances Publiques d'un chèque de 30 € correspondant à un dégrèvement suite à un excédent de versement sur la taxe foncière 2016.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

DISSOLUTION DU SIVOM D'AVESNES-LE-COMTE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical, dans son assemblée générale du 20 octobre 2016, a validé à l'unanimité le principe de dissolution du syndicat à compter du 31 décembre 2016 et a fixé le mode de répartition de la trésorerie entre les communes membres du Syndicat.

Cette délibération doit faire l'objet d'une délibération concordante par les conseils municipaux des communes membres avant le 31 décembre 2016.

Le comité syndical, dans un principe général d'équité, a donc décidé de prendre en compte pour la répartition de la trésorerie, les critères suivants :

Pour le budget « SERVICES GENERAUX », « EPC » et « FPA » :

- Le Potentiel fiscal.
- Le poids démographique de chaque commune.

La répartition selon ces deux critères se ferait à 50% sur la base du potentiel fiscal et 50% sur la base du nombre d'habitants de chaque commune.

Pour le budget « COLLEGE » :

- Le nombre d'élèves présents au Collège d'Avesnes-le-Comte repris dans la dernière répartition du Budget 2014.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce mode de répartition.

Le Conseil Municipal unanime, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la dissolution du Syndicat à compter du 31 décembre 2016.

-d'accepter que la trésorerie soit répartie entre les communes membres du syndicat suivant les critères énumérés ci-dessus.

CLASSE DE NEIGE 2017

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que 18 enfants d'Habarcq à l'école publique partent en classe de neige en janvier 2017.

Il informe le Conseil que le coût du séjour est de 909 € par enfant. Il précise de l'association des parents d'élèves (ARPIG) s'est à nouveau engagée à participer à hauteur d'un tiers du coût du jour soit 303 € par enfant. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la participation de la commune afin d'abaisser la part demandée aux familles.

Après avoir délibéré, le Conseil unanime décide de participer aux frais de séjour également à hauteur d'un tiers du coût, soit 303 € par enfant. Une subvention de 5 454 € sera versée sur le compte de la coopérative de l'école primaire d'HABARCQ fin 2016.

REMBOURSEMENT CAUTION LOCATAIRE SORTANT

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'assemblée du départ le 17 septembre dernier de Monsieur Jérôme NORMAND, locataire du 6 bis rue de la Poste.

Il informe que l'état des lieux réalisé par huissier ne fait pas ressortir de défaut et que le dépôt de garantie peut donc être restitué au locataire sortant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de remboursement le dépôt de garantie à Monsieur Jérôme NORMAND après s'être assuré auprès de la Trésorerie d'Arras Banlieue que tous les loyers ont bien été payés.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dorénavant les états des lieux d'entrée et de sortie seront effectués par un huissier de justice et seront à la charge des différentes parties.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il manque des crédits budgétaires au compte 165 pour procéder au remboursement de la retenue de garantie à un locataire sortant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le budget primitif comme suit :

020 Dépenses imprévues	- 650 €
165 Dépôts et Cautionnements reçus	+ 650 €

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRESNAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VERDI et de lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la rue des Fresnaux (voirie, borduration, assainissement pluvial, enfouissement des réseaux, espaces verts et signalisation).

Il fait état des différentes réunions avec le bureau d'études et présente le projet de travaux. Le montant global de l'opération est estimé à 401 900 € HT soit 482 280 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 401 900 € HT

Subvention DETR	: 43 100 € (20% de 215 500 € voirie)
Subvention DETR	: 25 000 € (25% de 100 000 € Eclairage public)
Aide à la voirie communale	: 15 000 € (Plafonnée 40% de 37 500 €)
Réserve parlementaire	: 10 000 €
Emprunt	: 250 000 €
Autofinancement	: 58 800 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'avant-projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2016 et des services du Département une subvention au titre de l'Aide à la Voirie Communale.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRESNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUTITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VERDI et de lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la rue des Fresnaux (voirie, borduration, assainissement pluvial, enfouissement des réseaux, espaces verts et signalisation).

Il fait état des différentes réunions avec le bureau d'études et présente le projet de travaux. Le montant global de l'opération est estimé à 401 900 € HT soit 482 280 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 401 900 € HT

Subvention DETR	: 43 100 € (20% de 215 500 € voirie)
Subvention DETR	: 25 000 € (25% de 100 000 € Eclairage public)
Aide à la voirie communale	: 15 000 € (Plafonnée 40% de 37 500 €)
Réserve parlementaire	: 10 000 €
Emprunt	: 250 000 €
Autofinancement	: 58 800 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'avant-projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Arbre de Noël :

Samedi 10 décembre : Le père Noël se promènera dans le village en calèche et remettra des friandises aux enfants.

A 17H à la salle des fêtes, spectacle présenté par la compagnie Diabolo Circus intitulé « On a volé la hotte du Père Noël ». Remise de friandises et cadeaux aux enfants présents inscrits.

Repas des Aînés :

Samedi 3 décembre à partir de 12H

DIVERS

VENTE PARCELLE CHEMIN DES FRESNAUX SUITE ALIGNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin pouvoir effectuer des travaux rue des Fresnaux, la commune doit être propriétaire de l'ensemble de la voirie. Suite à l'établissement de l'alignement dans cette rue, la commune doit acquérir quelques mètres carrés qui sont actuellement toujours la propriété des riverains.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître MARTIN, notaire à Saint-Pol-sur-Ternoise fera procéder à la signature des actes de vente au profit de la commune le 19 décembre prochain.

Le coût des frais est estimé à 600 €/acte soit $15 \times 600 \text{ €} = 9\,000 \text{ €}$ et 220 €/acte pour les levées d'hypothèque soit $13 \times 220 \text{ €} = 2\,860 \text{ €}$, soit un total estimé à 11 860 €.

TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. et Mme CAPEAU, qui avaient fait part de leur souhait d'acquérir le terrain communal situé à côté de leur maison, ont refusé l'offre unanime faite par le Conseil Municipal.

PLUi

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une première réunion avec le bureau d'études s'est déroulée en mairie. Il s'agissait d'établir le diagnostic foncier existant.

INTERNET

Le Maire relate les réclamations des administrés pour des coupures récurrentes du réseau internet. Il fait savoir qu'il a pris contact avec le responsable des collectivités de la société Orange pour obtenir des informations.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les travaux de réseaux et de branchement sont terminés dans le Fond Champion et avancent normalement rue de Gouves et d'Arras. La tranche n°1 devrait être terminée pour la fin de l'année.

ABF

Le Maire informe l'assemblée qu'il a saisi le Préfet de Région pour contester une décision de l'Architecte des Bâtiments de France au sujet dans permis de construire.

Le dossier a été étudié par une commission à la DRAC d'Amiens qui a donné raison à la commune.

SIVU des Communes du Gy

Monsieur le Maire et Monsieur GALLET dressent le bilan des dernières réunions du SIVU et du Conseil d'école:

- Les TAP deviennent payants à partir de janvier 2017 à la demande de deux communes ayant des difficultés financières.
- Ils mettent à disposition du Conseil un courrier rédigé par 5 délégués du SIVU et déplorent son contenu délétère à l'encontre du Directeur du RPI.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21H30